



## PRÉFET DE LA DRÔME

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

### COMMUNIQUE DE PRESSE

Valence, le 10/04/2020

## SOUTIEN AUX AGRICULTEURS PAR LA DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES TERRITOIRES (DDT)

Même en période de confinement, les services de l'État restent fortement mobilisés pour apporter un appui administratif et réglementaire aux agriculteurs de la Drôme, dans leurs différentes démarches et demandes d'aides.

Cet appui se fait désormais par messagerie électronique ou par téléphone en raison du confinement.

C'est la Direction Départementale des Territoires (DDT) qui apporte ce soutien aux agriculteurs :

- pour les sujets généraux, ou si vous ne connaissez pas précisément qui suit le dossier : [ddt-sa@drome.gouv.fr](mailto:ddt-sa@drome.gouv.fr)
- pour les aides directes : [ddt-sa-pad@drome.gouv.fr](mailto:ddt-sa-pad@drome.gouv.fr)
- pour les autorisations d'exploiter, GAEC... : [ddt-sa-pcsmt@drome.fr](mailto:ddt-sa-pcsmt@drome.fr)
- pour les créations de numéro PACAGE, modifications de données de sociétés... : [ddt-sa-usagers@drome.fr](mailto:ddt-sa-usagers@drome.fr)
- pour les calamités agricoles : [ddt-calam@drome.gouv.fr](mailto:ddt-calam@drome.gouv.fr)
- pour les aides du FEADER : l'adresse [prenom.nom@drome.gouv.fr](mailto:prenom.nom@drome.gouv.fr) qui figure sur les dossiers de chaque mesure, ou à défaut [ddt-sa-ppde@drome.gouv.fr](mailto:ddt-sa-ppde@drome.gouv.fr)

Enfin, il est rappelé que pour la campagne de télédéclaration des aides surfaciques 2020, **un numéro vert est en place : 0800 221 371. Ce numéro est le point d'entrée de toutes les demandes relatives à la télédéclaration PAC 202.**

**Cabinet du Préfet  
Service Départemental de la  
Communication Interministérielle**

Tél : 06 77 18 96 78  
Mél : [pref-communication@drome.gouv.fr](mailto:pref-communication@drome.gouv.fr)  
[www.drome.gouv.fr](http://www.drome.gouv.fr)



@Prefet26



Préfet de la Drôme

3, Boulevard Vauban  
26030 VALENCE Cedex 9